



### **CERTIFICAT MÉDICAL** Daté de au moins d'un an à la date d'entrée en formation

Je soussigné(e) ..... docteur en médecine, certifie avoir  
examiné ce jour, monsieur / madame .....  
et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication à :

La pratique et à l'enseignement des Activités de la Forme **AF**

La pratique des examens des Tests d'Exigences Préalables **TEP**

Fait le : .....

À : .....

**CACHET DU MÉDECIN**

**SIGNATURE DU MÉDECIN**

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRAJES de son lieu de résidence.